

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-44

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105742-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-44

**Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean - Bilan de la concertation
- Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1.Contexte

Le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle, liée au développement de nouvelles offres (LGV, RER métropolitain...) et confrontée à la relative étroitesse du site, génèrent aujourd'hui des dysfonctionnements importants : surutilisation des espaces par du stationnement illicite de voitures, des deux-roues motorisés, des vélos et du free-floating, circulation automobile de transit impactant l'accessibilité à la gare, mélange des flux piétons, vélos, tramway...

Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution du quartier dans le cadre d'Euratlantique et la nécessité de renforcer les questions de sécurité invitent à repenser l'aménagement du pôle, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains.

Ainsi, un premier plan-guide du pôle à l'horizon 2030 a été validé par la Métropole, la Ville de Bordeaux, la Région, la SNCF et l'EPA Euratlantique en décembre 2022. Il vise notamment à garantir l'accessibilité tous modes à la gare, en améliorant tant la performance intermodale que le confort des usagers et riverains.

Puis le comité de pilotage du pôle d'octobre 2023 a lancé l'étape suivante, cofinancée par l'Europe (Bordeaux est le seul pôle en France retenu dans le cadre du programme européen Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe), l'Etat, la Région, la Métropole et la Ville, portant sur l'avant-projet et les procédures réglementaires associées.

Le projet de pôle portant sur du foncier appartenant à la fois à la SNCF (gare ferroviaire, parvis, squares, assiette du projet de gare routière) et à la Métropole (espaces publics des abords), pour une meilleure cohérence, il a été décidé d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le pilotage de l'avant-projet et des procédures réglementaires, et de les confier à la SNCF, en coordination étroite avec la Métropole (pour les phases ultérieures, toutes les possibilités restent ouvertes : la Métropole pourra soit être maître d'ouvrage sur son périmètre, soit confier la maîtrise d'ouvrage à la SNCF).

Le plan-guide a été complété à la suite de l'étude de flux menée début 2024, montrant que la fréquentation de la gare Saint Jean connaît actuellement la plus forte croissance parmi les gares de sa catégorie à l'échelle nationale, à la suite notamment de la mise en service de la LGV SEA en 2017 (doublement de la fréquentation entre 2014 et 2023). En 2023, la gare a accueilli 28 millions de voyageurs et visiteurs (accompagnants, riverains...).

A l'horizon 2030, la fréquentation est estimée à une trentaine de millions de personnes, avec une forte augmentation de l'ensemble des flux, notamment piétons, et des risques de

saturation en gare (souterrain de franchissement des voies notamment) et sur les parvis (station tram notamment). Il est prévu que le nombre d'automobiles augmente aussi, même si leur part modale devrait diminuer en raison du développement des modes actifs et transports en commun (bus express, RER métropolitain).

Ainsi, le comité de pilotage du pôle du 24 mai dernier a validé le contenu actualisé du projet à présenter en concertation, l'opération étant soumise à une concertation publique obligatoire au titre du Code de l'urbanisme.

Le projet présenté en concertation reprenait les grands principes du plan-guide de fin 2022, en tenant compte des enseignements de l'étude de flux, et montrait :

- Les grands objectifs du pôle : garantir l'accessibilité tous modes tout en améliorant l'intermodalité et le confort des usagers et riverains ; renforcer l'intégration du pôle dans son quartier, en lien avec les projets urbains en cours ;
- Le diagnostic du fonctionnement et les enseignements de l'étude de flux
- Les principes généraux d'organisation du pôle face aux enjeux :
 - o Étude d'aménagements en gare pour répondre à l'augmentation prévisionnelle des flux : nouveau franchissement des voies (étude par SNCF d'une passerelle, moins coûteuse et plus facilement réalisable qu'un souterrain), agrandissement d'espaces souterrains pour répondre aux flux de voyageurs ;
 - o Réorganisation du stationnement vélos (objectif de doubler le nombre de places, et plus à terme), deux roues motorisés et free-floating, afin de désencombrer les parvis et faciliter les cheminements modes actifs ;
 - o Amélioration de la desserte par les bus et les cars des deux côtés de la gare, réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de déplacer la station tram pour la désaturer ;
 - o Maintien de l'accessibilité automobile à tous les parkings de la gare (dépose minute comprise sauf, le cas échéant, dépose minute P1, qui pourrait, dans l'un des scénarios à l'étude, accueillir exclusivement des deux roues afin de désencombrer le parvis et répondre au développement des déplacements cyclistes) ;
 - o Pacification de la rue Domercq pour faciliter et sécuriser les déplacements piétons, vélos et en transports en commun, et fluidifier l'accès en voiture (particulière ou taxi) à la gare en limitant ou supprimant le trafic de transit (selon le scénario à choisir après la concertation) ;
 - o Végétalisation du pôle et création de lieux de vie (jeux pour enfants, espaces d'attente, terrasses...) ;
 - o Étude d'une gare routière côté Belcier, au pied du pont de la Palombe, couplée à un projet de parking en ouvrage ;
 - o Taxis : plusieurs alternatives en réflexion pour la dépose et emport des voyageurs, présentées préalablement par la SNCF et la Ville de Bordeaux aux représentants des taxis.

À la suite de l'étude de flux et des compléments d'actions qu'elle exige, le cout global du projet a été revu à la hausse avec les projets de reconfiguration interne de la gare ferroviaire et le projet de gare routière. On peut estimer que le coût de l'opération sur l'ensemble des périmètres se situe désormais, en première approche, autour de 100M€, si l'on intègre les aménagements internes à la gare ferroviaire et le projet de gare routière. A ce stade, les financements restent à préciser par des engagements ultérieurs des partenaires, à travers des conventions ad hoc qui pourront être présentées lors de prochains conseils métropolitains.

2. Bilan de la concertation

Une concertation publique sur le pôle, obligatoire au titre du Code de l'urbanisme au regard des aménagements prévus et du montant des investissements, a été menée du 2 septembre au 11 octobre sous pilotage de la SNCF, maître d'ouvrage unique de l'avant-projet, en lien avec la Métropole et les partenaires (Etat, Région, Ville, EPA). L'objectif était de recueillir l'avis des usagers et riverains du pôle afin que le projet réponde au mieux aux besoins.

Elle s'est tenue selon des modalités variées : mise à disposition d'un dossier de concertation et de divers supports (affiches, site internet, vidéo, dépliants, questionnaire en ligne et papier), stand en gare et itinérant, organisation d'une réunion publique, de 3 ateliers, d'une balade diagnostic et de 2 visites avec des associations de personnes à mobilité réduite.

Elle a bénéficié d'une forte participation : plus de 250 personnes présentes aux rencontres, 20 000 dépliants distribués, 3400 connexions sur le site Internet, plus de 2600 contributions recueillies, soit au total plus de 15 000 avis sur le projet (une contribution pouvant comporter plusieurs avis sur différents thèmes).

Plus de 75% des personnes ayant répondu estiment que le projet est extrêmement important ou très important. Globalement, les objectifs et le contenu du projet sont confirmés, et il est proposé d'enrichir les principes fondateurs de la façon suivante :

- Plus d'espace, de confort et de services pour tous les utilisateurs (par exemple, des espaces élargis dans la gare pour répondre aux flux de voyageurs, et des parvis désencombrés et piétonnisés)
- Une réorganisation des modes de transport et une meilleure lisibilité de l'offre
- Une amélioration de l'accessibilité universelle, afin notamment de mieux souligner l'objectif d'accessibilité PMR,
- Une meilleure intégration environnementale et urbaine (à travers la végétalisation du pôle, la pose de panneaux solaires et l'objectif de récupération des eaux pluviales)

Sur les différents espaces du pôle, voici les principaux enseignements de la concertation, et les orientations qu'il est proposé de retenir pour l'avant-projet :

- **Parvis et abords :**
 - o Parvis : la piétonnisation est plébiscitée. Il est proposé de renforcer les continuités piétonnes avec les quartiers alentour, notamment Canopia et Amédée Saint-Germain, et d'étudier la possibilité d'accès directs depuis les parvis vers les souterrains de la gare, pour fluidifier les flux, et d'espaces d'attente extérieurs couverts ;
 - o Vélos : de fortes attentes se sont exprimées, il est proposé de mieux aménager et signaler les itinéraires cyclables vers le pôle, d'étudier des offres de stationnement diversifiées pour répondre à tous les besoins (courte ou longue durée, gratuit ou payant...), y compris un stationnement en souterrain (en cohérence avec le projet de Metstation), et de mettre en place une tarification attractive pour le stationnement vélo ;
 - o Bus et cars : afin d'accompagner le rééquilibrage côtés Domercq et Belcier, soutenu par le public, il est notamment proposé d'améliorer la lisibilité et la signalétique des arrêts. Afin de préserver l'avenir, les besoins liés à de futurs matériels roulants seront pris en compte (mode électrique), tout comme les

- possibilités d'évolution de la desserte ;
- o Tram : la proposition d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un déplacement de l'arrêt de tram situé côté Domercq, aujourd'hui saturé, est confirmée, tout comme l'amélioration de la connexion piétonne à l'arrêt côté Belcier, qui pourrait être renommé « Gare St Jean-Belcier » pour mieux signaler l'accès à la gare depuis cette station ;
 - o Modes en libre-service : les vélos TBM resteront proches des parvis, l'implantation des autres modes en libre-service sera étudiée autour des parvis ;
 - o Deux-roues motorisés : il est proposé d'étudier deux offres de stationnement, sur des espaces dédiés sur voirie (gratuit) et en parkings (payant)Voitures : il est proposé d'approfondir l'organisation des accès à la gare et la gestion de la circulation sur les rues adjacentes. Plusieurs contributions demandent une limitation de la circulation automobile : le principe d'apaisement de la circulation aux abords de la gare proposé est conforté, avec l'étude de mesures spécifiques sur l'axe Domercq-St Vincent de Paul, et l'analyse du plan de circulation à l'échelle du quartier afin de garantir le bon fonctionnement de tous les modes. L'accès automobile des riverains et l'accès au parkings resteront assurés. Une réflexion sera menée sur l'organisation des espaces de stationnement en fonction des besoins (dépose-minute, courte durée, longue durée), et un jalonnement clair est prévu. Il est aussi prévu d'améliorer la dépose-minute des 2 côtés de la gare.
 - o Taxis : le projet visera notamment à améliorer la visibilité des stations de taxis
 - o Co-voiturage et autopartage : le projet examinera la faisabilité de zones dédiées sur voirie et dans les parkings ;
 - o Métro : le projet de pôle est mené en tenant compte de l'étude d'opportunité sur un projet de métro. Lorsque les études du métro seront matures, le projet de pôle intégrera les réservations d'espace et adaptations nécessaires pour garantir qu'il restera compatible avec la réalisation d'un éventuel métro dans le futur.
 - o Information et signalétique : l'objectif est d'améliorer l'information tous modes, notamment en temps réel
- **Gare ferroviaire** : la proposition de revoir le fonctionnement interne de la gare et d'un franchissement supplémentaire des voies est favorablement accueillie. Des propositions complémentaires seront étudiées par SNCF, notamment allongement/élargissement des quais, la réflexion sur une passerelle sera poursuivie et la faisabilité du prolongement d'un souterrain approfondie. La SNCF vise aussi à améliorer les espaces d'attente et l'accueil des PMR, ainsi que l'information et la sûreté, et les commerces et services.
 - **Projet de gare routière et parkings en étages** au pied du pont de la Palombe : il est proposé d'approfondir les conditions d'accès et de circulation, ainsi que la connexion au pôle et aux services. Concernant le projet de stationnements automobiles supplémentaires, les études à venir préciseront les besoins et l'échéance prévisionnelle de réalisation.
 - **Accessibilité universelle** : le projet vise à proposer des aménagements accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap ;
 - **Adaptation au changement climatique** : l'objectif de solarisation (installation

de panneaux photovoltaïques) et de création d'îlots de fraîcheur est confirmé, et une attention particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales

Le bilan de la concertation, qui confirme les principes du projet déjà validé et permet de l'enrichir, a été partagé par l'ensemble des partenaires en comité de pilotage du pôle le 28 novembre dernier. Il est proposé de le valider.

3. Etapes suivantes

Si la Métropole valide le bilan de la concertation, les études d'avant-projet du pôle seront lancées sur la base du programme enrichi par la concertation, afin de préciser les aménagements et actions à mener, à les chiffrer et à définir un calendrier de mise en œuvre, en vue d'un rendu d'ici mai 2025, conformément au calendrier demandé par l'Union européenne dans le cadre de la subvention qu'elle accorde. Il est proposé de poursuivre les études sur un projet de gare routière et de parkings en étages dans le cadre du pôle, comme jusqu'à présent, afin d'affiner le projet et son modèle économique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-467 en date du 29 septembre 2023 portant sur le projet européen MIE et la modernisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux – participation de Bordeaux Métropole – encaissement des recettes – décision – autorisation,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-181 en date du 12 avril 2024 portant sur le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux — conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélostation Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-343 en date du 05 juillet 2024 portant sur le lancement de la concertation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de tirer le bilan de la concertation publique obligatoire du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean, afin d'enrichir le programme du pôle et de répondre au mieux aux besoins des usagers et riverains, et de lancer l'avant-projet sur cette base,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation publique sur le projet d'aménagement du Pôle d'Echanges (PEM) Saint-Jean joint en annexe.

Article 2 : de prendre acte du bilan de la concertation publique sur le projet de pôle d'échanges de la gare de Bordeaux, dit Grande Gare de Bordeaux, ci-annexé, établi par la SNCF, maître d'ouvrage unique de cette phase de l'opération, en lien avec les partenaires dont la Métropole,

Article 3 : d'approuver les orientations qu'il est proposé de retenir dans le présent rapport, en termes d'adaptation du projet d'aménagement des espaces publics du pôle pour tenir compte des enseignements de la concertation retranscrits dans le bilan

précité,

Article 4 : de confirmer la poursuite des études d'aménagement des espaces publics du pôle d'échanges, relevant de la compétence de la Métropole, en arrêtant les caractéristiques essentielles ci-après :

- o Marche : renforcer les continuités piétonnes avec les quartiers alentour, et à étudier la possibilité d'espaces d'attente extérieurs couverts,
- o Vélos : mieux aménager et signaler les itinéraires cyclables vers le pôle, doubler les capacités de stationnement vélo en proposant des offres diversifiées pour répondre à tous les besoins (courte ou longue durée, gratuit ou payant...), y compris un stationnement en souterrain et mettre en place une tarification attractive pour le du stationnement vélo,
- o Bus et cars : le rééquilibrage de la desserte côtés Domercq et Belcier, tout en améliorant la lisibilité et la signalétique des arrêts. Afin de préserver l'avenir, les besoins liés à de futurs matériels roulants seront pris en compte (mode électrique), tout comme les possibilités d'évolution de la desserte,
- o Tram : une étude d'opportunité et de faisabilité sera menée sur le déplacement de l'arrêt de tram situé côté Domercq. De plus, le projet vise l'amélioration de la connexion piétonne à l'arrêt côté Belcier, et la possibilité de le renommer « Gare St Jean-Belcier » sera analysée pour mieux signaler l'accès à la gare depuis cette station
- o Modes en libre-service : les vélos TBM resteront proches des parvis, l'implantation des autres modes en libre-service sera étudiée autour des parvis ;
- o Deux-roues motorisés : deux offres de stationnement seront étudiées, sur des espaces dédiés sur voirie (gratuit) et en parkings (payant)
- o Voitures : approfondir l'organisation des accès à la gare et la gestion de la circulation sur les rues adjacentes. Le principe d'apaisement de la circulation aux abords de la gare proposé est conforté, avec l'étude de mesures spécifiques sur l'axe Domercq-St Vincent de Paul, et l'analyse du plan de circulation à l'échelle du quartier afin de garantir le bon fonctionnement de tous les modes. L'accès automobile des riverains et l'accès au parkings resteront assurés, et un jalonnement clair des parkings est prévu. Une réflexion sera menée sur l'organisation des espaces de stationnement en fonction des besoins (dépose-minute, courte durée, longue durée), et un jalonnement clair est prévu. Il est aussi prévu d'améliorer la dépose-minute des 2 côtés de la gare.
- o Co-voiturage et autopartage : la faisabilité de zones dédiées sur voirie et dans les parkings sera étudiée
- o Métro : le projet de pôle est mené en tenant compte de l'étude d'opportunité d'un projet de métro. Lorsque les études du métro seront matures, le projet de pôle intégrera les réservations d'espace et adaptations nécessaires pour garantir qu'il restera compatible avec la réalisation d'un éventuel métro dans le futur
- o Information et signalétique : améliorer l'information tous modes, notamment en temps réel
- o Accessibilité universelle : proposer des aménagements accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- o Adaptation au changement climatique : le projet vise l'objectif de solarisation et de création d'îlots de fraîcheur ; de plus, la possibilité de récupérer les eaux pluviales sera approfondie,

Article 5 : de participer à tout dispositif qui serait mis en place par la SNCF et les

partenaires du projet de pôle pour associer le public dans la suite de l'opération,

Article 6 : d'autoriser la Présidente à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser la participation du public aux suites de l'élaboration du projet, et à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame LE BOULANGER,
Monsieur MARI, Monsieur MORETTI, Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------